

COMMUNE DE JALLANGES

Plan Local d'Urbanisme

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 SEP. 2006



2

PADD

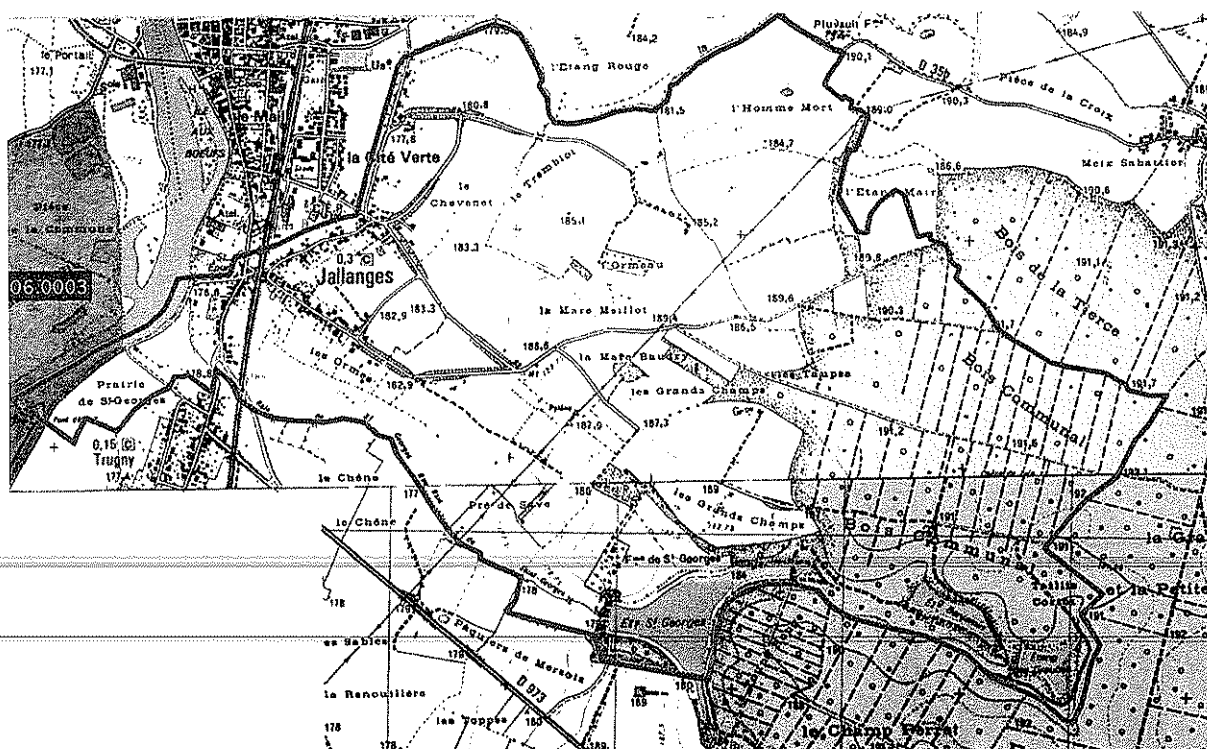
- PLU prescrit le 6 juillet 2001
- PLU arrêté le 19 septembre 2005
- PLU approuvé le 28 août 2006

Politique stratégique et définition du PADD

1-1 Respect du principe d'équilibre

Equilibre entre développement urbain et développement rural

Le territoire de la commune de JALLANGES (748 ha) se développe en rive gauche de la Saône. Le sous-sol concerne les alluvions de la Saône et les alluvions anciennes du Doubs.

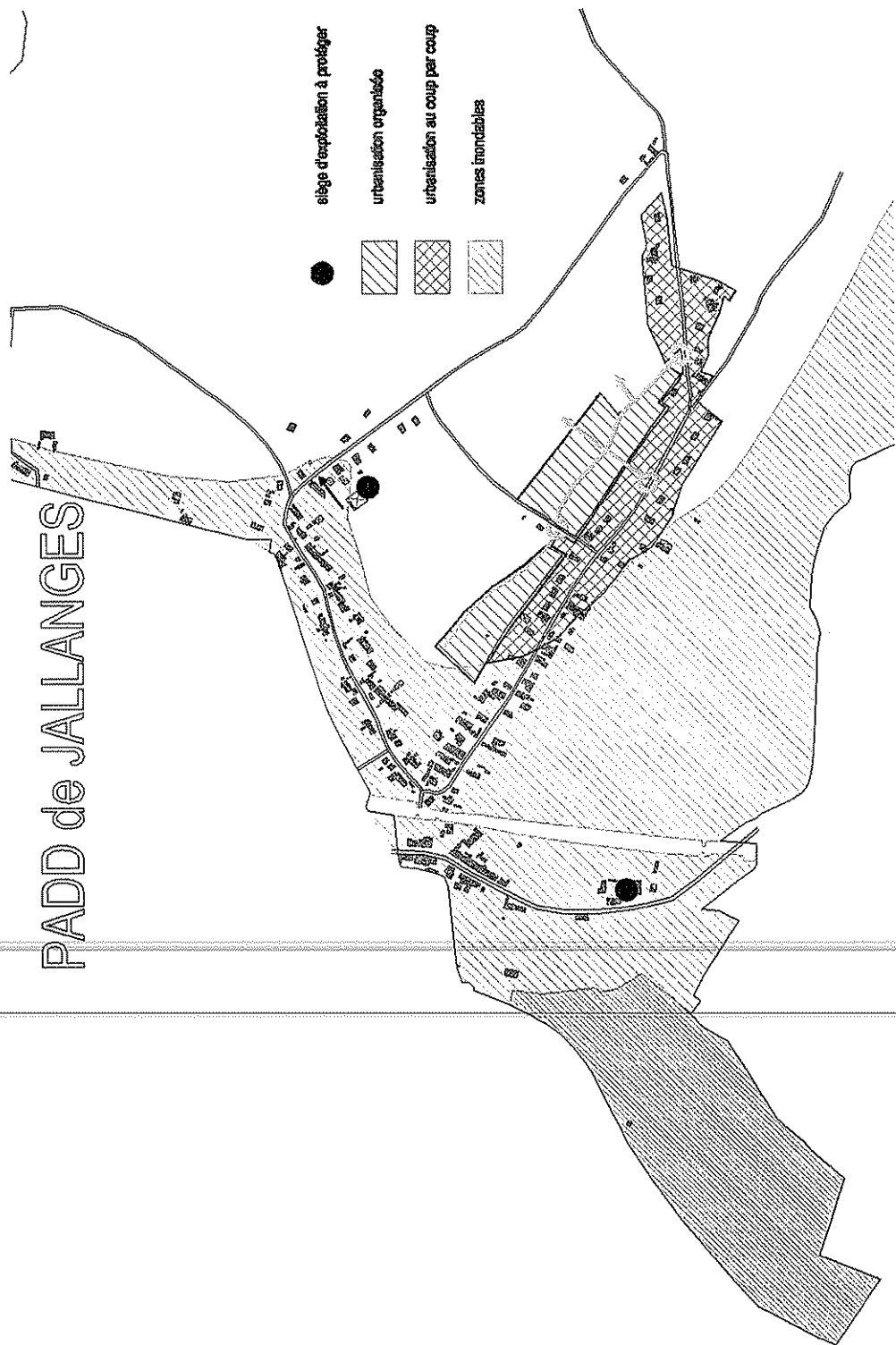


La Saône est une rivière de plaine. Son débit est soumis à des grandes variations en fonction de son niveau. Quand elle est à son niveau d'étiage, son débit est de 35 m^3 par seconde. Lors des crues annuelles, il passe à 1000 m^3 par seconde et jusqu'à 2250 m^3 par seconde au cours des crues décennales.

La commune est largement concernée par les surfaces submersibles de la Saône.

Après une longue période de décroissance démographique (261 habitants en 1999) un certain renouveau se fait jour.

La commune recherche un développement maîtrisé qui respecte les activités agricoles qui jouxtent le bourg. L'enjeu du développement futur est également d'échapper à la construction linéaire le long des réseaux et favoriser une occupation rationnelle des espaces libres en favorisant de petites opérations d'urbanisme.

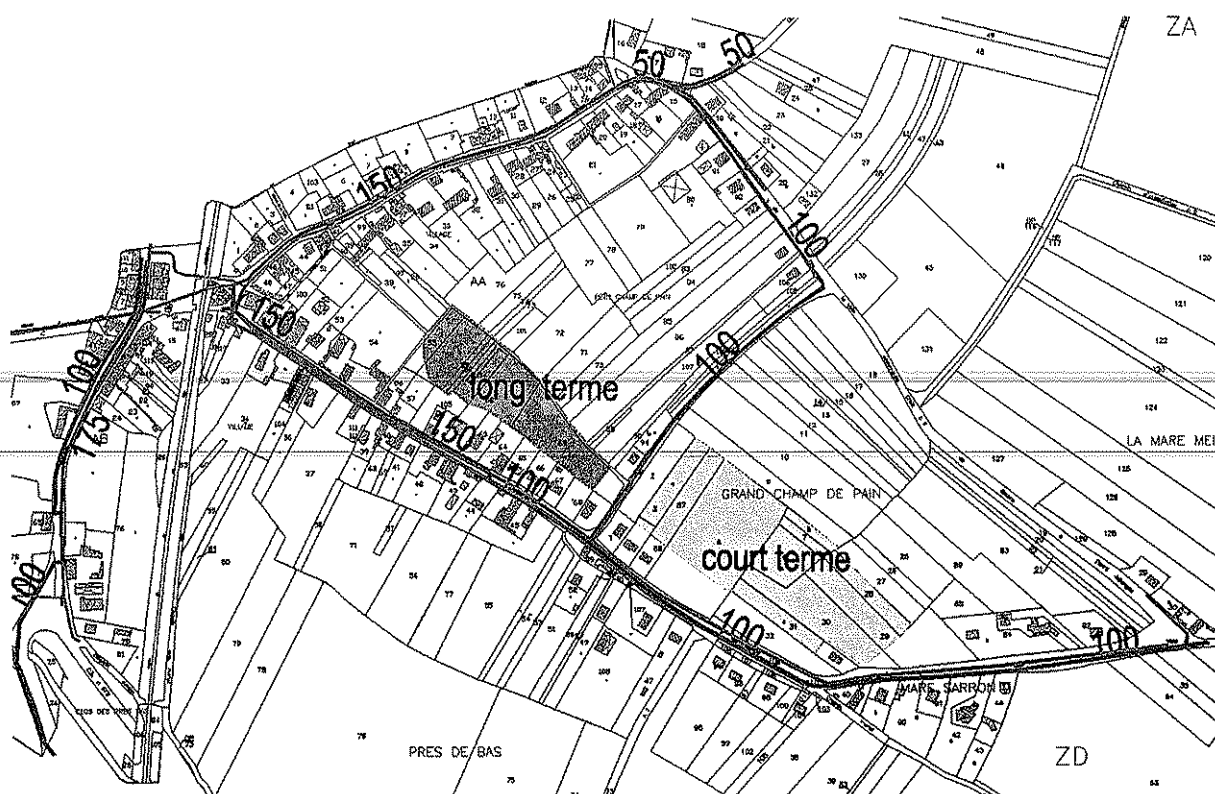


1-2 Diversité des fonctions urbaines et mixité sociale dans l'habitat

De par sa situation à proximité de SEURRE la commune n'a pas grand-chose à espérer de la diversification de ses fonctions urbaines.

L'objectif à moyen terme de la commune est d'arrêter l'érosion de sa population en favorisant deux types de développement :

- la construction au coup par coup sur les zones non inondables bénéficiant des équipements collectifs (eau et assainissement),
- la réalisation d'opérations d'ensemble, à court et long terme, encourageant la diversité de l'habitat tout en ménageant des possibilités d'extensions futures.



I-3 Protection des paysages et de l'environnement

Les milieux écologiques les plus intéressants de la commune sont liés aux haies hygrophiles (ripisylves), aux aulnaies-frênaies, aux ceintures d'étangs et de mares.

Ces milieux sont généralement situés à l'écart des zones constructibles.

La communauté de communes a créé 7 sentiers de randonnée qui permettent une découverte variée des bords de Saône et de ses bras morts, de nombreux étangs, les bois et forêts....

Les circuits n° 7 et 7 bis dit « sentier Anne-Marie JAVOUHEY » concerne plus particulièrement la commune de JALLANGES.

Au village plusieurs voies piétonnes sont mises en évidence.

Fiche récapitulative des principaux objectifs du PADD

- Protéger les sièges des productions agricoles de la commune,
- Favoriser la mixité de l'habitat notamment avec la réhabilitation du tissu ancien,
- Organiser et phaser le développement des zones nouvelles ouvertes à l'urbanisation,
- Préserver les zones d'habitats des zones de risques naturels (inondation),
- Protéger et améliorer les liaisons piétonnes,
- Développer des voies piétonnes de proximité au village.